



Devis établi le : 11/05/2026
Votre contact : 248036-F.BARONNIER / dft.ara.ef@suez.com

CDC DE FOREZ EST
6 PLACE PAUL LARUE
42110 FEURS

DEVIS TRAVAUX ET PRESTATIONS N° 692601408

Adresse des travaux
ZONE ARTISANALE DE SAGNELONGE
42330 ST MEDARD EN FOREZ

Désignation et observations
Création poste incendie avec terrassement.

VARIANTE 1 INSTALLATION BOUCHE INCENDIE							
*	Code	Description des travaux et prestations	Unité	Qté	Prix unit. actualisé	Total HT en euros	Tx TVA
	B1	Démarches administratives et / ou techniques	FT	1,000	148,66	148,66	20 %
	B2	Mise en chantier et signalisation par panneaux	FT	1,000	184,34	184,34	20 %
	42	Marquage piquetage pour un branchement neuf et/ou opération ponctuelle de terrassement (art. R554.27 du Code de l'Environnement)	FT	1,000	44,42	44,42	20 %
	51.4	Terrassement jusqu'à une profondeur de 1,30 ml pour travaux de raccordement ou d'implantation d'ouvrage	M3	6,000	116,91	701,46	20 %
	44	Plus-value pour terrassement mécanique par aspiration	M3	6,000	303,95	1.823,70	20 %
	40.3	Terrassement à la pelle mécanique pour branchement DN 100 mm extérieur en terrain ordinaire y compris blindage éventuel, passage de mur < 20 cm, lit de sable, remblai en matériaux adaptés compactés et pose de tuyau type Fonte y compris grillage avertisseur pour une longueur < 80 ml	ML	4,000	103,39	413,56	20 %
	13.1	Croisement en sous-œuvre de câbles, gaines, dalots et canalisations rencontrés dans les fouilles, y compris terrassements manuels, étalement butée de stabilisation et remise en état des ouvrages existants en cas de rupture pour diamètre de l'ouvrage croisé inférieur à 0,50 m	U	2,000	87,54	175,08	20 %
	13.2	Croisement en sous-œuvre de câbles, gaines, dalots et canalisations rencontrés dans les fouilles, y compris terrassements manuels, étalement butée de stabilisation et remise en état des ouvrages existants en cas de rupture pour diamètre de l'ouvrage croisé supérieur à 0,50 m	U	2,000	114,90	229,80	20 %
	42	Terrassement à la main	M3	2,000	32,45	64,90	20 %



DEVIS TRAVAUX ET PRESTATIONS N° 692601408

VARIANTE 1 INSTALLATION BOUCHE INCENDIE-

*	Code	Description des travaux et prestations	Unité	Qté	Prix unit. actualisé	Total HT en euros	Tx TVA
	35	Evacuation des déblais et mise en décharge	M3	12,000	11,99	143,88	20 %
	58	Camion grue 4x2 avec chauffeur	J	2,000	591,26	1.182,52	20 %
	50	Main d'oeuvre pour réalisation d'arrêt d'eau, pour raccordement sur conduite inf. ou égale à 200 mm de Ø, comprenant la préparation, diffusions des avis, fermeture des vannes, vidange, remise en eau et purge du réseau	FT	1,000	554,75	554,75	20 %
	51.2	Raccordement sur conduite entre 80 mm et 200 mm, y compris pièces de raccord standards (hors coudes) hors terrassement	U	1,000	904,20	904,20	20 %
	A5	Fourniture et pose pièce de raccord dn 100 mm (manchette, BE,...)	U	6,000	178,40	1.070,40	20 %
	A1	Fourniture et pose bouche incendie incongelable dn 100 mm sortie Keyser couvercle Rouge	U	1,000	1.333,35	1.333,35	20 %
	B28	Réalisation d'un socle béton pour bouche incendie y compris installation quille de signalisation	U	1,000	316,21	316,21	20 %
	B23	Numérotation PI	U	1,000	7,15	7,15	20 %
	B25	Mesure débit / pression à l'unité d'un poteau d'incendie avec remise d'un procès verbal (y compris déplacement et vidange)	U	1,000	107,04	107,04	20 %
*		Réfection provisoire de chaussée enrobé à froid puis définitive enrobé chaud dosé à 150kg/m2	FT	1,000	940,00	940,00	20 %
Sous-total HT						10.345,42	

VARIANTE 2 INSTALLATION POTEAU INCENDIE

*	Code	Description des travaux et prestations	Unité	Qté	Prix unit. actualisé	Total HT en euros	Tx TVA
	B1	Démarches administratives et / ou techniques	FT	1,000	148,66	148,66	20 %
	B2	Mise en chantier et signalisation par panneaux	FT	1,000	184,34	184,34	20 %
	42	Marquage piquetage pour un branchement neuf et/ou opération ponctuelle de terrassement (art. R554.27 du Code de l'Environnement)	FT	1,000	44,42	44,42	20 %
	51.4	Terrassement jusqu'à une profondeur de 1.30 ml pour travaux de raccordement ou d'implantation d'ouvrage	M3	6,000	116,91	701,46	20 %
	44	Plus value pour terrassement mécanique par aspiration	M3	6,000	303,95	1.823,70	20 %
	10.3	Terrassement à la pelle mécanique pour branchement DN 100 mm extérieur en terrain ordinaire y compris blindage éventuel, passage de mur < 20 cm, lit de sable, remblai en matériaux adaptés compactés et pose de tuyau type Fonte y compris grillage avertisseur pour une longueur < 80 ml	ML	4,000	103,39	413,56	20 %
	13.1	Croisement en sous-oeuvre de câbles, gaines, dalots et canalisations rencontrés dans les fouilles, y compris terrassements manuels, étalement butée de stabilisation et remise en état des ouvrages existants en cas de rupture pour diamètre de l'ouvrage croisé inférieur à 0,50 m	U	2,000	87,54	175,08	20 %
	13.2	Croisement en sous-oeuvre de câbles, gaines, dalots et canalisations rencontrés dans les fouilles, y compris terrassements manuels, étalement butée de stabilisation et remise en état des ouvrages existants en cas de rupture pour diamètre de l'ouvrage croisé supérieur à 0,50 m	U	2,000	114,90	229,80	20 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260729-2742026-AU



DEVIS TRAVAUX ET PRESTATIONS N° 692601408

VARIANTE 2 INSTALLATION POTEAU INCENDIE

*	Code	Description des travaux et prestations	Unité	Qté	Prix unit. actualisé	Total HT en euros	Tx TVA
	12	Terrassement à la main	M3	2,000	32,45	64,90	20 %
	35	Evacuation des déblais et mise en décharge	M3	12,000	11,99	143,88	20 %
	58	Camion grue 4x2 avec chauffeur	J	2,000	591,26	1.182,52	20 %
	50	Main d'oeuvre pour réalisation d'arrêt d'eau, pour raccordement sur conduite inf. ou égale à 200 mm de Ø, comprenant la préparation, diffusions des avis, fermeture des vannes, vidange, remise en eau et purge du réseau	FT	1,000	554,75	554,75	20 %
	51.2	Raccordement sur conduite entre 80 mm et 200 mm, y compris pièces de raccord standards (hors coudes) hors terrassement	U	1,000	904,20	904,20	20 %
	A5	Fourniture et pose pièce de raccord dn 100 mm (manchette, BE,...)	U	6,000	178,40	1.070,40	20 %
	B7	Fourniture et pose d'un poteau incendie Dn 100 mm série Choc avec prise sous coffre	U	1,000	1.783,95	1.783,95	20 %
	B27	Réalisation d'un socle béton pour poteau incendie	U	1,000	216,35	216,35	20 %
	B23	Numérotation PI	U	1,000	7,15	7,15	20 %
	B25	Mesure débit / pression à l'unité d'un poteau d'incendie avec remise d'un procès verbal (y compris déplacement et vidange)	U	1,000	107,04	107,04	20 %
*		Réfection provisoire de chaussée enrobé à froid puis définitive en enrobé chaud dosé à 150 kg/m2	FT	1,000	940,00	940,00	20 %
Sous-total HT						10.696,16	

Récapitulatif

Total HT travaux et prestations	21.041,58	10.696,16
TVA à 20%	4.208,34	2.139,23
Total TTC en euros travaux et prestations	25.249,89	12.835,39

Total HT travaux et prestations	21.041,58	10.696,16
TVA à 20%	4.208,34	2.139,23
Total TTC en euros travaux et prestations	25.249,89	12.835,39

TVA acquittée sur les débits (Voir conditions générales de vente au dos)

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par mail à l'adresse Privacy.france@suez.com ou par courrier à l'adresse du Délégué à la Protection des Données Personnelles - SUEZ Eau France Altiplano - 4 place de la pyramide 92800 Puteaux France en précisant vos nom, prénom, adresse.

Tout retard de paiement entraînera des intérêts moratoires sur la base du montant TTC dû, du nombre de jours de retard et du taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance de la facture. Pour les professionnels, une indemnité forfaitaire de recouvrement prévue par l'article D441-5 du Code de commerce s'ajoutera.

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales jointes au présent devis

Bon pour accord, le

Signature

Comment passer commande ?



SUEZ Eau France - Altiplano - 4 place de la pyramide, 92800 Puteaux - SAS au capital de 422.224.040 euros - SIREN 410034607 - RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire FR79410034607

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260729-2742026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2026

DEVIS TRAVAUX ET PRESTATIONS N° 692601408

En nous retournant l'ensemble des éléments suivants par mail ou par courrier (attention au délai d'acheminement) à l'adresse indiquée au recto de votre devis :

- Le devis daté et signé (et tamponné pour les entreprises) ou un bon de commande pour les professionnels ou les collectivités rappelant les références du devis et tout autre document annexé au devis (Plan d'implantation, autorisation des ayants droits...)
 - L'avis de virement de votre acompte, le virement doit être adressé sur le compte bancaire indiqué au verso de votre devis « Conditions générales » en rappelant impérativement le numéro de devis dans le libellé de votre virement (pour les professionnels)
 - L'attestation (CERFA) de TVA à taux réduite si vous remplissez les critères pour en bénéficier.
 - Votre RIB pour le prélèvement du solde de vos travaux (pour les professionnels et particuliers)
- Je souhaite être prélevé de la facture de solde après la réalisation des travaux. Le mandat de prélèvement vous sera envoyé une fois votre commande enregistrée. *
- La convention SRU et les documents annexés (si votre demande concerne une individualisation de compteur)

En cas de dossier incomplet, votre commande ne pourra pas être planifiée.

*En rayant cette option, d'autres moyens de paiement vous seront proposés au moment de votre facturation

Votre facture sera réalisée d'après un relevé contradictoire, et pourra bénéficier d'un rabais contractuel en fonction de son montant HT :

- 5 % si le montant HT est compris entre 3000€ et 5000€
- 10 % si le montant est compris entre 5 000€ et 8 000€
- 15 % si le montant est supérieur à 8 000€

Le débit au futur point de défense incendie est estimé aux environs de 35 M3/H

CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DE TRAVAUX

Les présentes conditions générales définissent les conditions de la réalisation des travaux de raccordement au réseau public de distribution d'eau potable ou d'assainissement des eaux usées.

DEFINITIONS

L'Exploitant désigne l'entreprise à qui la collectivité a confié par contrat d'affermage l'approvisionnement en eau potable des clients desservis par le réseau public et/ou la gestion des eaux rejetées dans le réseau public d'assainissement. Le Contrat d'affermage est le contrat de délégation de service public conclu entre la collectivité et l'Exploitant. Il définit les conditions d'exploitation du Service de l'Eau ou de l'Assainissement.

Le Client est la personne demandant la réalisation de travaux de raccordement au réseau public.

Le Consommateur est un Client, personne physique, qui demande un branchement à des fins étrangères à l'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Le Contrat entre le Client et l'Exploitant est constitué des présentes conditions générales et du devis établi par l'Exploitant et accepté par le Client.

I. DEVIS & COMMANDE

Le devis établi par l'Exploitant est valable 3 mois.

Sa signature par le Client vaut commande de l'ensemble des travaux décrits au devis.

Le signataire du devis est réputé avoir qualité et avoir obtenu toute autorisation du (des) propriétaire(s) de l'immeuble pour procéder à son raccordement au réseau public. Il tient indemne l'Exploitant de tout recours à cet égard.

Le Client est expressément informé que le montant des travaux indiqué au devis est susceptible de varier en application des clauses d'indexation définies par le Contrat d'affermage. En conséquence, le montant de la facture délivrée au Client après réalisation des travaux peut différer de celui porté au devis. Il est également affecté des conséquences d'éventuelles sujétions, imprévisibles au jour de l'établissement du devis, résultant notamment de contraintes de voirie ou de l'état des sous-sols de l'emprise du branchement (présence de roches, d'ouvrages enterrés, fondations, souterrains, drains...) pouvant entraîner des difficultés, retards et surcoûts dans la réalisation des travaux.

L'inexécution des travaux dans le délai de 6 mois à compter de l'acceptation du devis par le Client pour des raisons non imputables à l'Exploitant vaut résiliation par le Client du Contrat. La résiliation du Contrat de ce chef est notifiée au Client par lettre simple ou courrier électronique. Elle autorise l'Exploitant à conserver le montant de l'acompte versé sous la réserve qui suit : l'acompte est remboursé au Client en mesure de démontrer que l'inexécution des travaux dans le délai précité résulte d'un événement de force majeure, cette démonstration devant être rapportée par courrier ou courriel adressé à l'Exploitant au plus tard à l'expiration du délai de 30 jours suivant la date de la notification susvisée.

II. DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CONTRATS CONCLUS A DISTANCE PAR UN CONSOMMATEUR

Le Consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour rétracter son engagement au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté formalisée par courrier ou courriel ou en retournant au service indiqué sur l'en-tête du devis le formulaire type annexé aux présentes conditions générales après l'avoir complété. En cas d'exercice de son droit de rétractation dans le délai imparti, l'acompte est remboursé au Consommateur dans le délai de 14 jours suivant.

Le Consommateur est fondé à demander l'exécution immédiate du Contrat par courrier ou sur tout support durable. Il est informé que nonobstant une demande en ce sens, les travaux ne peuvent commencer qu'après réception des autorisations nécessaires telles que visées à l'article III.

En cas d'exercice du droit de rétractation après une demande d'exécution immédiate du Contrat dans les conditions de l'alinéa précédent, le Consommateur est tenu de régler à l'Exploitant le prix des travaux exécutés jusqu'au jour de la réception par l'Exploitant du courrier / courriel ou formulaire visé à l'alinéa 1^{er} du présent article. Le Client supporte, en outre, les frais de remise en l'état initial de l'assiette d'emprise des travaux.

III. REALISATION DES TRAVAUX - DELAI / ASSURANCE

Les travaux sont exécutés à l'expiration d'un délai de huit semaines à compter de la date de la réception par l'Exploitant du devis, daté et signé par le Client, et de l'encaissement de l'acompte susvisé sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires à toute intervention sur le domaine public (services de la voirie, concessionnaires de réseaux, etc.).

L'Exploitant a conclu un contrat d'assurance "Responsabilité civile" auprès de : AXA Corporate Solutions Assurance S.A., 4 Rue Jules Lefebvre 75426 PARIS CEDEX 09, FRANCE - Tél. : +33 1 56 92 80 00

Contrat n° XFR0050935LI pour la France et les Pays d'Outre Mer

IV. OBLIGATIONS SPECIFIQUES DU CLIENT

Dès lors que l'abri du compteur (ci-dessous dénommé le « Regard ») est fourni par l'Exploitant, il appartient au Client, préalablement à l'exécution des travaux, de matérialiser la position du Regard à l'aide de deux ou quatre piquets ainsi que l'enceinte de son terrain (pour le distinguer des terrains voisins et du domaine public) si ce dernier n'est pas déjà clôturé. Il est précisé que le positionnement du Regard sur le domaine public peut être soumis à l'accord préalable de la collectivité.

Lorsque la réalisation des travaux amène l'Exploitant à intervenir sur les installations privées du Client, celui-ci s'assure de la levée de toute contrainte qui pourrait s'opposer ou contrarier l'intervention de l'Exploitant.

Il est expressément spécifié que les travaux dont la réalisation incombe à l'Exploitant ne comprennent en aucun cas les opérations de reconstitution de revêtement, de maçonnerie, de jardins ou espaces aménagés. Ils ne comprennent pas davantage le percement et le rebouchage du mur de façade, ni toutes les autres démolitions, transformations et réfections à effectuer pour permettre le raccordement, sauf mention contraire sur le devis. Le Client fait procéder à l'exécution de ces travaux, à ses frais, risques et périls.

Si le système d'évacuation des eaux usées est localisé à un niveau inférieur à la chaussée, le Client, demandeur d'un raccordement au réseau public d'assainissement, est tenu de veiller à l'installation et à l'entretien, à ses frais, d'un dispositif anti-refoulement pour éviter tout reflux des eaux usées et pluviales.

V. RECEPTION DES TRAVAUX (lotissement)

Les Clients lotisseurs sont fondés à demander par courrier ou courriel adressé à l'Exploitant l'établissement d'un Procès Verbal de réception des travaux dans le délai de 15 jours de leur achèvement. A défaut, la réception est réputée prononcée à la date de l'achèvement des travaux.

VI. FACTURATION ET PAIEMENT

Le paiement de la facture doit être effectué avant la date limite et selon les modalités indiquées sur la facture. Aucun escompte n'est appliqué en cas de paiement anticipé.

À défaut de paiement à l'expiration du délai imparti, et après une mise en demeure restée sans effet pendant dix (10) jours, le Client s'expose

- À la suspension de la mise en service du branchement si celle-ci n'a pas encore été réalisée

- Au paiement d'intérêts moratoires calculés à compter de la date d'échéance de la facture selon la formule suivante : Montant TTC dû x (nombre de jours de retard / 365) x taux d'intérêt applicable

Le taux applicable est déterminé en fonction de la qualité Client

- Clients consommateurs le taux d'intérêt légal

- Clients publics le taux de la Banque Centrale Européenne (BCE) à ses opérations principales de refinancement, majoré de huit (8) points

- Clients professionnels le taux BCE appliqué est majoré de dix (10) points
Les clients professionnels sont également redevables d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue par l'Article D441-5 du Code de commerce.

Moyens de paiement :

• Via votre compte en ligne en vous connectant sur notre site internet

• Carte bancaire en appelant le service clientèle au

0800 948 408
APPEL GRATUIT

• Virement bancaire : BIC : PSSTFRPPPAR

IBAN : FR8120041000010386860F02082

La lettre de change n'est pas acceptée

VII. DEMANDE D'ABONNEMENT

Le Client est tenu de contacter l'Exploitant pour formaliser une demande d'abonnement au service de l'eau.

VIII. TRAITEMENTS DES RECLAMATIONS

Le client adresse toute réclamation au service clientèle de l'exploitant. S'il n'est pas satisfait du traitement de sa réclamation, il sollicite : le Directeur Régional de la Relation Client de Suez Eau France, pour lui demander le ré-examen du dossier.

Dans le cas où le recours interne ne le satisfait toujours pas, le Client peut s'adresser au Médiateur de l'Eau (informations et coordonnées disponibles sur www.mediation-eau.fr).

IX. COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Pour tout litige relatif à l'interprétation/ l'application du Contrat, les tribunaux civils du lieu d'exécution des travaux ou du ressort du domicile du défendeur sont normalement compétents si le Client demande un raccordement au réseau public à des fins étrangères à l'exercice d'une activité commerciale.

Si le raccordement est demandé et réalisé pour l'exploitation d'une activité commerciale, le tribunal de commerce est en principe compétent.

Le tribunal administratif du siège de la Collectivité est compétent pour statuer sur les litiges relatifs à l'interprétation / l'application du Contrat d'affermage dans les limites et conditions de la réglementation en vigueur.

En toute hypothèse, la législation française s'applique. Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260729-2742026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260729-2742026-AU

Accusé certifié exécutoire



Réception par le préfet : 29/07/2026